

Natura 2000

Plateau des mille étangs

> Lettre Info n°1

Edito

Après une réelle phase de concertation locale, le DOCOB (Document d'Objectif) du site Natura 2000 "plateau des 1000 étangs", a été adopté à l'unanimité du Comité de pilotage.

Ce document est le fruit de la réflexion locale et ascendante de ces derniers mois. Validé par les élus, agriculteurs, propriétaires (étangs, forêts), exploitants, usagers (pêcheurs, chasseurs, sportifs...), il présente les enjeux et les objectifs de gestion du site. Amoureux de notre territoire, nous avons construit ensemble cette solide base de travail.

Chaque membre du Comité de pilotage a eu et aura encore son mot à dire dans l'application des préconisations du DOCOB.

Depuis, la mise en œuvre des actions de gestion sur le site Natura 2000 "plateau des 1000 étangs" a débuté par le volet agricole, pour favoriser ce qui est souvent pratiqué ici, mais qu'il nous faut encourager : une exploitation extensive, respectueuse de la biodiversité tout en étant pérenne économiquement...

Laurent Seguin,
Président du comité de pilotage

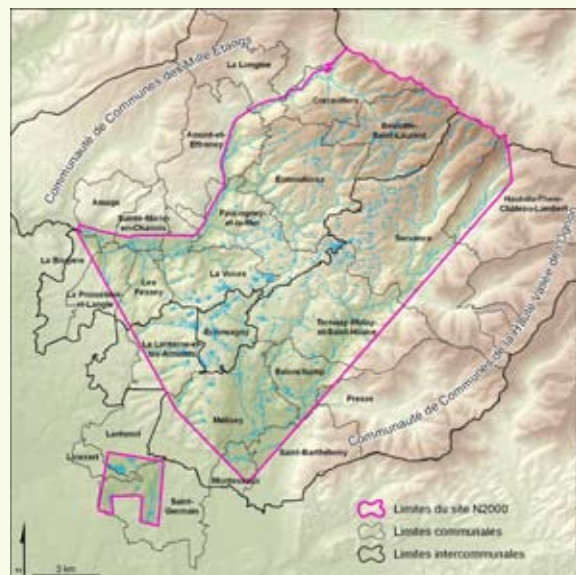
Savez-vous que ?

Directive "habitats faune flore" : datant de 1992, elle donne un cadre pour la préservation des habitats naturels et des espèces de faune (hormis les oiseaux) et de flore.

Directive "oiseaux" : adoptée en 1979, elle prévoit la préservation de l'habitat d'espèces d'oiseaux rares, sensibles ou menacées à l'échelle européenne.

Réseau Natura 2000 : réseau de sites désignés au titre d'une des directives ("oiseaux" ou "habitats") et donc reconnus d'intérêt écologique majeur pour l'Europe.

Carte d'identité



Département : Haute-Saône

Communes : 25

principalement cantons de Melisey et Faucogney

Surface : 18 700 ha

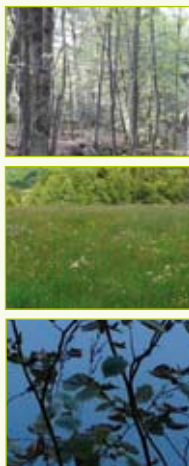
Altitude : de 310m à 781m

Structure animatrice : PNR Ballons des Vosges



Dossier > le site Natura 2000 Plateau des mille étangs

Le site Natura 2000 "Plateau des mille étangs" rassemble 25 communes des Vosges Saônoises entre le Breuchin et l'Ognon. Ce territoire et son patrimoine naturel façonné par les glaciers et l'Homme a été reconnu d'intérêt européen pour la qualité de ses milieux naturels.



Trois grands types de milieux sont présents sur le site : les prairies, les zones humides et les forêts. Ils constituent une mosaïque naturelle favorisant la biodiversité et la richesse écologique sur le plateau des mille étangs.

Les forêts



> Recouvrant presque deux-tiers du site, les forêts sont principalement constituées de hêtraies et de hêtraies-chênaies mais sont menacées par les plantations résineuses. Des forêts spécifiques aux milieux humides, comme la ripisylve (forêt des berges) ou les tourbières boisées sont aussi présentes sur de petites surfaces.

> Les résineux tels l'épicéa ou le Douglas, plantés souvent en rang trop serré, empêchent toute croissance des espèces du sous-bois, arbustes et herbes, caractéristiques des forêts naturelles.



> Afin de maintenir ou restaurer un bon état de conservation des forêts du plateau des mille étangs, une gestion forestière favorisant la biodiversité va être promue.

> Des contrats pourront être passés entre les propriétaires

volontaires et l'Etat pour encourager la régénération naturelle, le mélange d'essences locales, la présence de vieux arbres (sénescents), d'arbres et bois morts propices à tout un cortège d'espèces (champignons, insectes, oiseaux, chauves-souris...).



Les prairies

> Les différentes prairies fauchées sont caractérisées par le sol (riche ou pauvre en minéraux, plus ou moins humide), l'altitude (collinéenne ou montagnarde) et donc la flore présente.

> Deux sortes de menaces pèsent sur les prairies : la déprise ou l'intensification. La diminution du nombre d'agriculteurs, l'abandon des terrains difficiles d'accès et peu mécanisables, parfois même la plantation de résineux sont autant de



facteurs qui provoquent le reboisement, naturel ou non, de ces espaces entretenus par l'homme au fil des années. A l'inverse, les terres facilement exploitables et mécanisables peuvent subir des pratiques plus intensives (apports et fauches plus fréquents) et ainsi perdre leur valeur écologique.

> L'objectif est de conserver ou rétablir les équilibres naturels des prairies pour favoriser la présence d'insectes (papillons, sauterelles, fourmis...) et de la chaîne alimentaire qui s'en nourrit.

> Des "mesures agro-environnementales" sont proposées aux exploitants agricoles prêts à adapter leur pratique culturale et donc à s'engager pour la biodiversité.



Les milieux aquatiques

> L'érosion des glaciers, creusant cuvettes et dépressions, la pluviométrie élevée, la roche granitique affleurant sont autant de facteurs favorables à la formation de prairies humides, marais, tourbières, étangs et des innombrables petits ruisseaux parcourant le plateau. Ces milieux abritent de nombreuses espèces remarquables dont certaines protégées par la loi française (Drosera) et d'autres d'intérêt communautaire comme la libellule leucorrhine à gros thorax, l'écrevisse à pattes blanches ou le chabot.

> L'arrivée des arbres sur les tourbières et autres zones humides trahit, la plupart du temps, un dysfonctionnement dans leur approvisionnement en eau : tous travaux de

Savez-vous que ?

Habitat naturel : milieu naturel constitué d'une association végétale particulière due aux spécificités de ce milieu (climat, sol, relief...).

Habitat ou espèce d'intérêt communautaire : habitat ou espèce animale ou végétale sensible, rare ou menacé à l'échelle européenne, concernés par les directives.

Habitat d'espèce d'intérêt communautaire : milieu de vie d'une espèce d'intérêt communautaire : là où elle naît, se reproduit, grandit, se nourrit...



drainage et d'assèchement à des fins agricoles ou sylvicoles leur sont fatals. Depuis des centaines d'années, l'action de l'homme a modifié le milieu et renforcé la présence des étangs. Il doit donc les gérer de manière à préserver les cours d'eau et permettre aux populations d'espèces sensibles, actuellement en disparition lente, de se maintenir et même de croître.

> Restaurer et préserver la qualité des milieux aquatiques est primordial et complexe : sont concernés l'eau mais aussi le substrat et le fonctionnement des interactions entre milieux.

> Connaître et faire connaître les bonnes pratiques existantes, proposer des contrats pour améliorer les systèmes de captage et de vidange, pour entretenir certains habitats naturels... de nombreuses solutions existent pour s'engager et agir !

A la portée de tous : la charte Natura 2000

En France, la gestion du réseau Natura 2000 est basée sur l'engagement volontaire et contractuel : il n'y a pas de réglementation nouvelle liée à Natura 2000, chaque propriétaire ou ayant droit peut librement adhérer à cette démarche.

La charte Natura 2000 a pour but de promouvoir les bonnes pratiques de gestion qui ont permis le maintien de milieux naturels en bon état de conservation. Le signataire s'engage à les respecter et peut ainsi bénéficier d'avantages fiscaux comme l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

> Les questions que l'on se pose...

Peut-on refuser la réalisation d'une action Natura 2000 sur son terrain ?

Oui. Les actions font l'objet de contrats librement conclus entre le propriétaire / gestionnaire et l'Etat.

Peut-on chasser ou pêcher sur un site Natura 2000 ?

Oui. Natura 2000 n'a pas vocation à interdire une activité pratiquée dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'engagement dans la démarche natura 2000 est-il permanent ?

Non. Une adhésion à une charte ou à un contrat est limitée dans le temps (5 ans minimum).

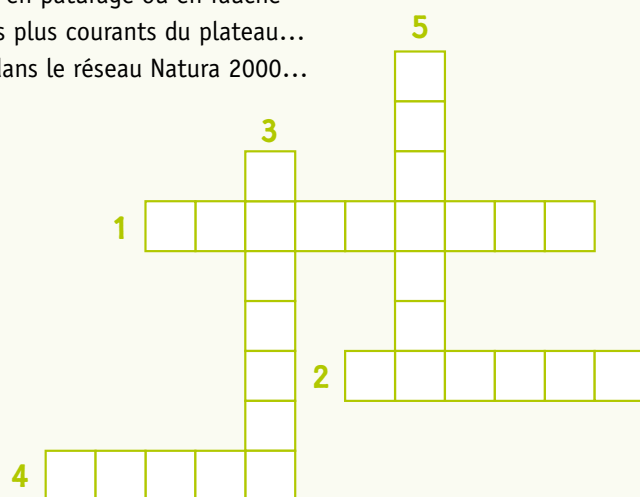
La durée de l'engagement est fixée dès le début de la procédure.

Peut-on avoir accès aux documents ?

Oui. Le document d'objectifs et l'atlas cartographique du site sont téléchargeables sur le site internet du Parc : www.parc-ballons-vosges.fr/natura2000.

> Jeu

1. Je suis une espèce à pattes blanches, indicatrice de la qualité des ruisseaux
2. Il y en a au moins mille sur le plateau...
3. Je suis entretenue par les agriculteurs, en pâturage ou en fauche
4. Je caractérise les habitats forestiers les plus courants du plateau...
5. Naturel ou d'espèces, je suis préservé dans le réseau Natura 2000...



Contact : Nadège VAN LIERDE

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Espace Nature Culture - Château-Lambert / 70 440 Haut-du-Them-Château-Lambert

Tél : 03 84 20 19 17 / Mél : n.vanlierde@parc-ballons-vosges.fr